



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

**Séance du 20 mars 2026  
Objet : Détermination du nombre d'Adjoints au Maire**

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars à 18 heures 45,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, DURAND Simone, BERTORELLO Sylvie, AILLAUD Karine, BERNARD Myriam, ROBERT-IMBERT Carole, BRY Claire, MIOTTO Lucie, Messieurs GONCALVES Gilles, HOLIET Samuel, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, DELAROUX Lionel, BONO Vicente, REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe, ABBES Loïc, VARCIN Alexandre, CHATARD Gilles.

Procurations : pas de procuration

Mme MIOTTO Lucie a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 20/03/2026

Délibération n° 2026/02/04

**Objet : Détermination du nombre d'Adjoints au Maire**

En vertu de l'article L2122-2 du Code général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de déterminer le nombre des Adjoints au Maire, avant leur élection.

Cet article stipule : « Les conseillers municipaux déterminent librement le nombre des Adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 pour 100 de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Madame le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 5.

OUI cet exposé, le conseil Municipal à l'unanimité, adopte cette proposition.

Malijai,

Le 20/03/2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com